

**ARRETE N° 2024 - PG - 045**  
**LISTE D'APTITUDE DU CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles 523-1 et 523-5,  
Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,  
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de Fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 4-2°, 6-2° et 9,  
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment les articles 8 et 27,  
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération du 5 novembre 2020 procédant à l'élection du Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,  
Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir,  
Vu l'arrêté n°2023-PG-086 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2024 au 29 mars 2024,

Considérant que 2 recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs ouvrent droit à une nomination au titre de de la promotion interne,

Considérant qu'au regard du nombre de recrutements dans ce cadre d'emplois et en application de la clause de sauvegarde, 9 nominations au titre de la promotion interne est possible dans ce cadre d'emplois au titre de l'année 2024,

Considérant que 48 candidats ont été proposés par leurs employeurs à la promotion interne dans ce cadre d'emplois dont 47 sur le grade de rédacteur et 1 sur le grade de rédacteur principal de 2eme classe,

Considérant que 41 candidats pour la promotion interne au grade de rédacteur territorial ont été jugés recevables et remplissent les conditions fixées aux articles 8, 27, et 16 des décrets et aux lignes directrices de gestion précitées,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ces dossiers conformément à ses lignes directrices de gestion,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** En application de l'article 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 8 du 2012-924 du 30 juillet 2012, sont inscrits sur la liste d'aptitude du cadre d'emplois des rédacteurs au titre de la promotion interne 2024, au grade de REDACTEUR TERRITORIAL :

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
BOUVET	Pamela	AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN
DERAMAIX	Patricia	MAIRIE DE NOGENT LE ROI
DOS REIS	Elsa	MARIE D'EPERON

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 028-282800374-20240620-2024\_PG\_045-AR



NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
GOSSE	Flora	MAIRIE LE COUDRAY
HOUTTEVILLE	Léna	SITREVA
LE GUERN	Isabelle	AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN
LEROY	Cindy	CDC DU GRAND CHATEAUDUN
PETRI	Noémie	FRESNAY LE COMTE/SIRP DE FRESNAY LE COMTE
TERRIER	Delphine	CDC DU BONNEVALAIS

Soit 9 femmes.

**ARTICLE 2 :** La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1<sup>er</sup> juillet 2027.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à LUISANT, le 20 juin 2024

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 25/06/24  
et de la publication le : 27/06/24

Par délégation  
La DGS

Céline ROUSSET